



## PROGRAMME D'ASSURANCE INVALIDITÉ SUITE À UN ACCIDENT

7 jours sur 7, 24 heures sur 24

Cette assurance vous protège en cas d'invalidité totale à la suite d'un accident subi à la *maison*,  
au *travail*, dans vos *loisirs* ou dans *toutes autres activités*.

<b>Invalidité totale</b>	
<b>18 000 \$</b>	Vous recevez une indemnité mensuelle de <b>1 500 \$</b> jusqu'à concurrence de 12 mois lorsque vous êtes atteint d'une invalidité totale à la suite d'un accident indemnisable.
<b>Invalidité partielle</b>	
<b>2 250 \$</b>	Vous recevez une <b>indemnité mensuelle de 750 \$</b> jusqu'à concurrence de 3 mois lorsque vous êtes atteint d'une invalidité partielle à la suite d'un accident indemnisable pourvu que vous ayez été préalablement en état d'invalidité totale pendant au moins 7 jours.
<b>Assurance hospitalisation</b>	
<b>18 000 \$</b>	Vous recevez une indemnité de <b>50 \$ par jour ou 1500 \$ par mois</b> jusqu'à concurrence de 12 mois, si vous êtes hospitalisé à la suite d'un accident indemnisable. L'indemnité est payée en plus de l'indemnité d'invalidité.
<b>Incapacité permanente</b>	
<b>50 000 \$</b>	Incapacité permanente résultant d'un accident: quadriplégie, perte de la vue des 2 yeux, perte complète de l'ouïe.
<b>Blessures majeures</b>	
<b>25 000 \$</b>	Blessures majeures résultant d'un accident : paraplégie, hémiplegie
<b>Décès accidentel</b>	
<b>12 500 \$</b>	Votre bénéficiaire recevra ce montant en une somme globale si votre décès survient dans les 90 jours suivant un accident indemnisable et résulte de cet accident.
<b>Mutilation</b>	
<b>12 500\$</b>	Perte des 2 mains ou perte des 2 pieds, perte d'une main et un pied, perte d'une main et d'un œil, perte d'un pied et d'un œil.
<b>6 250\$</b>	Perte d'un pied, perte d'une main ou perte d'un œil.
<b>Transport en ambulance et radiographie</b>	
<b>150 \$ / chacun</b>	Les frais de transport par ambulance et de radiographie (dans un hôpital ou une clinique) sont couverts lorsque nécessaires par suite d'un accident sans toutefois excéder les indemnités maximum.
<b>Prime</b>	
	<b>71,55 \$</b> par mois.

Le présent feuillet n'est pas un contrat, il est seulement destiné à donner un aperçu de la protection. Référez-vous à votre contrat pour tous les détails.